



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État
La Ministre aux Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 14 décembre 2011

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

Personne en charge du dossier:
Adisa Karahasanovic
☎ 247 - 82952

CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:
14 DEC. 2011

Réf.: 2010 - 2011 / 1652 - 11

Objet: Réponse à la question parlementaire n° 1652 du 12 septembre 2011
de Madame la Députée Claudia Dall'Agnol.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe **la réponse de Madame la Ministre de la Culture** à la question parlementaire sous objet, concernant l'hébergement de la Société Préhistorique Luxembourgeoise dans le futur bâtiment de la Bibliothèque nationale.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour la Ministre aux Relations
avec le Parlement

Daniel Andrich
Conseiller de Gouvernement 1^{re} classe



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Le Ministre aux Relations avec le Parlement	
SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le: 14 DEC. 2011	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

Luxembourg, le 7 décembre 2011

La Ministre de la Culture
à
Madame la Ministre
aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Objet : Réponse à la question parlementaire n° 1652 de Madame la Députée Claudia Dall' Agnol

Je vous prie de trouver en annexe ma réponse à la question parlementaire no 1652 du 12 septembre 2011 de Madame la Députée Claudia Dall' Agnol relative au futur hébergement de la société préhistorique à la bibliothèque nationale.

Octavie Modert
Ministre de la Culture

annexe: réponse à la QP n° 1652

**Réponse de Madame la Ministre de la Culture
à la question parlementaire n° 1652
de Madame la Députée Claudia Dall'Agnol**

Suite à la question parlementaire no 1652 de Madame la Députée Claudia Dall'Agnol relative à l'hébergement futur de la Société Préhistorique Luxembourgeoise au sein du nouveau bâtiment de la Bibliothèque nationale à Luxembourg-Kirchberg, j'ai l'honneur d'apporter la réponse suivante.

L'hébergement de la Société Préhistorique et de son importante bibliothèque au sein de la Bibliothèque nationale est dans la droite ligne du programme de Gouvernement tel que retenu en 2009. Il est conforme aux objectifs fixés par ce programme pour valoriser la culture « comme élément constitutif de la société de la connaissance », pour rendre la « culture accessible à tous » tout en mettant en place « des synergies accrues » et appropriées entre acteurs et organismes culturels. Pour mettre en œuvre cette politique, l'Etat dispose de la liberté de contracter, y compris avec un organisme tel que la Société Préhistorique Luxembourgeoise.

La Société Préhistorique Luxembourgeoise, créée en 1979, a « pour but de promouvoir la recherche archéologique, l'étude et l'exploration de la préhistoire et de la protohistoire du Grand-duché ». Ses travaux se traduisent en particulier par la publication du « Bulletin de la Société Préhistorique Luxembourgeoise – Revue interrégionale de Pré- et Protohistoire », publié avec le concours de subventions publiques. La Société Préhistorique a rassemblé au fil du temps une importante collection d'ouvrages à caractère scientifique en rapport avec la recherche sur le plan international et national en matière de pré- et de protohistoire. Ces publications sont acquises en très grande partie par échange international avec de multiples institutions de recherche européennes de renom, qu'il s'agisse de centres de recherche d'Universités, de musées ou d'associations archéologiques et préhistoriques. Elles constituent aujourd'hui la plus grande bibliothèque spécialisée du Luxembourg en matière de pré- et de protohistoire.

La riche bibliothèque de la Société Préhistorique présente un grand intérêt documentaire, non seulement pour les membres de la Société mais encore pour d'autres personnes, chercheurs, étudiants voire personnes privées désireuses de s'informer sur le sujet de la protohistoire et de la préhistoire. Par leur caractère scientifique, ces publications constituent un complément des collections afférentes de la Bibliothèque nationale et de l'Institut grand-ducal qui sera hébergé lui aussi au sein du nouveau bâtiment de la Bibliothèque nationale à Kirchberg.

Dans le souci de sauvegarder à long terme cet important instrument de documentation et de recherche, de le rendre aisément accessible au public intéressé et d'améliorer les conditions de travail de la Société préhistorique, celle-ci a sollicité l'aide de l'Etat et il a été convenu d'héberger la Société Préhistorique et sa bibliothèque au sein du nouveau bâtiment de la Bibliothèque nationale.

Les modalités détaillées de cette future cohabitation, en particulier les modalités financières et bibliothéconomiques ainsi que les conditions de consultation de la bibliothèque de la Société Préhistorique par le public, seront réglées en temps utile par convention entre l'Etat d'une part et la Société Préhistorique Luxembourgeoise d'autre part.